

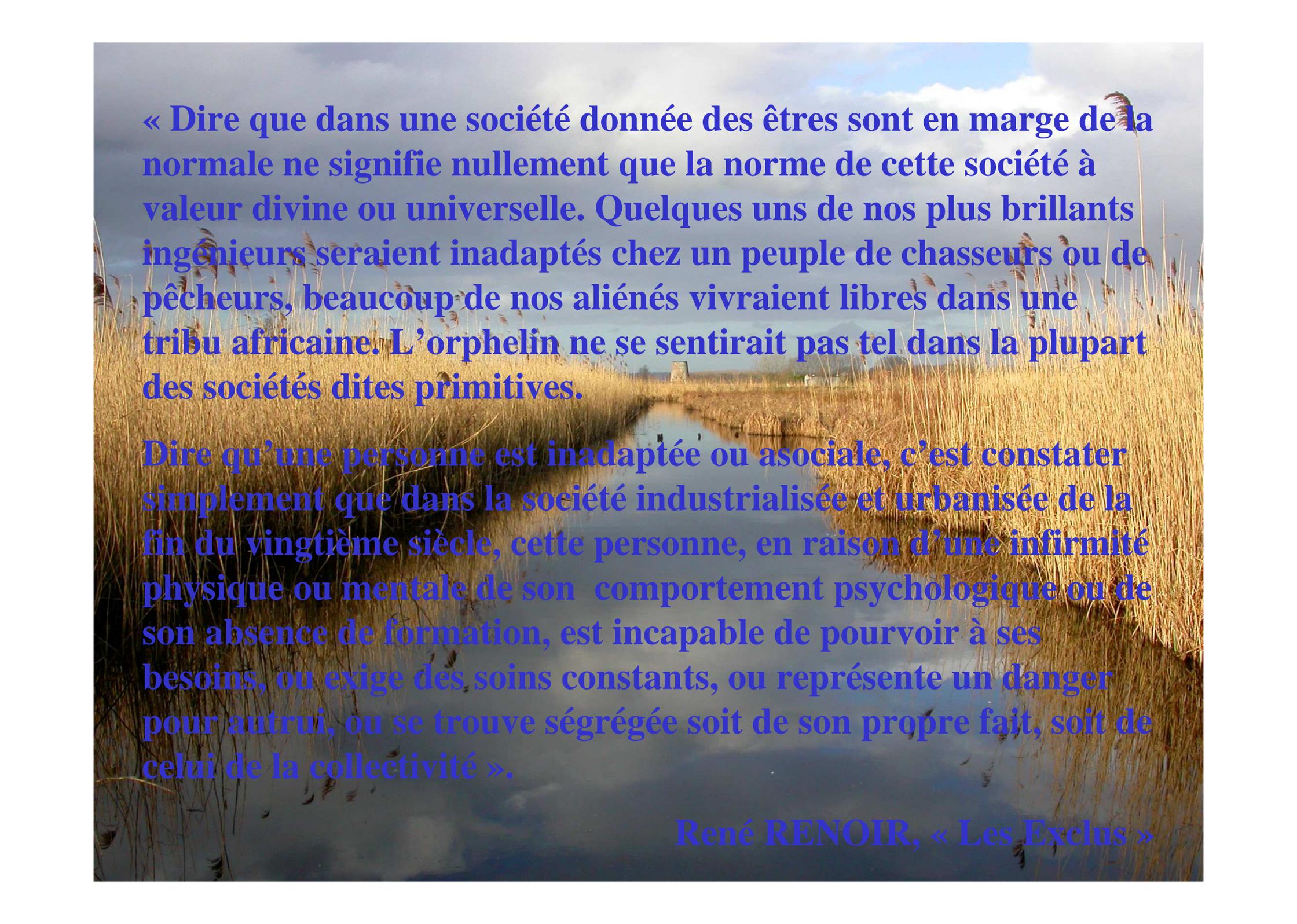
Accessibilité pour tous à la RNN des Étangs du Romelaëre

*« Exilé sur le sol au milieu des nuées,
ses ailes de géants l'empêchent de marcher... »*



Parc
naturel
régional
des Caps et
Marais d'Opale

15ème forum des gestionnaires - Lille / 5 mars 2009



« Dire que dans une société donnée des êtres sont en marge de la normale ne signifie nullement que la norme de cette société à valeur divine ou universelle. Quelques uns de nos plus brillants ingénieurs seraient inadaptés chez un peuple de chasseurs ou de pêcheurs, beaucoup de nos aliénés vivraient libres dans une tribu africaine. L'orphelin ne se sentirait pas tel dans la plupart des sociétés dites primitives.

Dire qu'une personne est inadaptée ou asociale, c'est constater simplement que dans la société industrialisée et urbanisée de la fin du vingtième siècle, cette personne, en raison d'une infirmité physique ou mentale de son comportement psychologique ou de son absence de formation, est incapable de pourvoir à ses besoins, ou exige des soins constants, ou représente un danger pour autrui, ou se trouve ségrégée soit de son propre fait, soit de celui de la collectivité ».

René RENOIR, « Les Exclus »

L'accessibilité sur une réserve naturelle, pourquoi pas !

Raisons du choix en 1995 :

- des équipements d'accueil des visiteurs vétustes ;
- un sous-dimensionnement et une inadaptation de ces équipements d'accueil pour des visiteurs toujours plus nombreux ;
- la volonté du gestionnaire de favoriser l'accès au plus grand nombre ;
- une tempête qui pousse à la réflexion ;
- un espace de nature situé dans une région densément peuplée ;
- une réflexion large et mûrie de ce qu'il ne fallait plus faire ;
- une idée généreuse et partagée...

Une démarche de qualité parce que :

- les erreurs du passé doivent servir de leçons ;
- les premiers concernés sont les personnes handicapées ;
- rendre accessible ne doit pas créer des ghettos ;
- l'application stricte de la loi n'est pas une fin en soi ;
- l'accessibilité est une démarche qui intègre l'autre ;
- le projet doit être compatible avec le plan de gestion ;
- le projet doit s'inscrire dans le plan d'aménagement ou d'interprétation...

La méthode utilisée :

- s'assurer de la faisabilité globale du projet (est-il en adéquation avec l'espace naturel, ses contraintes et les budgets du gestionnaire ?) ;
- s'assurer du soutien moral et technique du monde du handicap (le projet est-il pertinent, correspond-il aux attentes des premiers intéressés ?) ;
- associer le monde des valides pour que le projet ne marginalise pas les visiteurs habituels de l'espace naturel ? ;
- s'entourer en permanence de compétences extérieures et d'experts du handicap pour garantir le bon gabarit du projet ;
- prévoir du temps, beaucoup de temps pour apprendre à se connaître et pour valider les meilleures options...

Se poser et faire se poser d'autres questions comme :

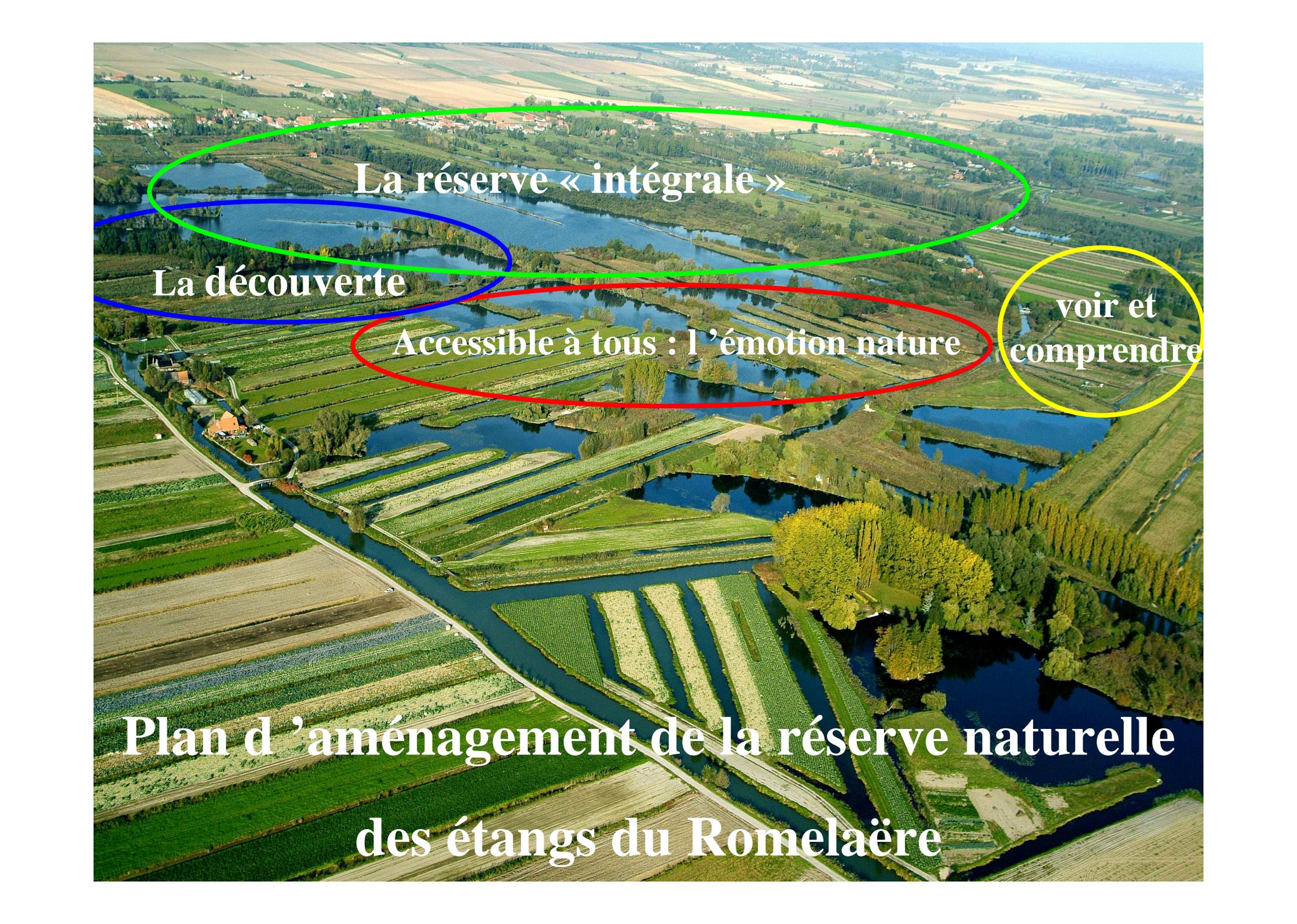
- quand commence la situation de handicap ? ;
- le handicap peut être permanent ou temporaire ;
- la situation de handicap ne se limite pas à la seule personne handicapée ;
- l'aménagement accessible pour tous garantit une accessibilité plus durable aux personnes et améliore les conditions d'accès de tous ;
- l'âge aidant, permettre à tous de découvrir les bienfaits des équipements pensés et réfléchis, en un mot ACCESSIBLE...

Mais, car il y a toujours un « mais »...

- imaginer qu'un site aménagé pour tous au milieu de nul part ne sera peut-être pas très utile ;
- imaginer qu'il faille construire dès l'origine un vrai projet global d'accessibilité ;
- il faut apprendre à accueillir chacun avec ses différences ;
- les outils d'interprétation doivent être adaptés pour tous ;
- les animations pédagogiques doivent être traduites pour tous ? ...

L'accessibilité du site, une réalité...





La réserve « intégrale »

La découverte

Accessible à tous : l'émotion nature

voir et
comprendre

Plan d'aménagement de la réserve naturelle
des étangs du Romelaëre

L'application des réglementations et le choix des matériaux :

- les réglementations générales ;
- les réglementations spécifiques au site ;
- le choix des matériaux :
 - . Respect des règlements,
 - . Respect du site et de sa naturalité,
 - . Intégration de l'équipement et des visiteurs sur le site,
- le devoir d'exemplarité ;
- la démarche développée sur le Romelaëre.



Une zone inondable en milieu tourbeux



Quelques mois plus tard

**13 mois
plus tard**



**Une réflexion de 3 ans
pour créer un sentier
sur pilotis, en chêne
accessible à tous**















**Un aménagement compatible avec le milieu
et la fréquentation du site**



Un projet qui vit et qui évolue





Merci de votre attention